

2017

## Message du Maire Budget et impôts fonciers

Le budget 2017 de la Ville de Baie-D'Urfé a été adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2016.

Le budget local de la Ville pour 2017 est de 6,95 millions de dollars, une diminution de 2,7 % comparativement à 2016. Le budget global est de 18,2 millions avec l'inclusion de la contribution de la Ville à l'Agglomération, comparativement à 18,3 millions en 2016. De ce montant, 84,9 % sont prélevés au moyen de l'imposition générale et 15,1 % d'autres sources. En tenant compte d'autres revenus (principalement la taxe d'eau, les droits de mutation et les taxes d'amélioration locales) et de la réception de paiements en lieu de taxes, un montant de 15 453 356 \$ demeure à percevoir au moyen de l'imposition générale des propriétés.

La quote-part des dépenses d'agglomération de la Ville de Baie-D'Urfé pour 2017 est établie à 11 253 430 \$, une augmentation de 0,46 % comparativement à la contribution de la Ville en 2016 qui était de 11 201 620 \$. La contribution de la Ville qui sera versée à la Ville de Montréal représente 62 % du budget d'exploitation de Baie-D'Urfé pour 2017. Près de 73 % des taxes prélevées sur le territoire de Baie-D'Urfé sont destinées à couvrir ces dépenses.

La Ville s'est engagée à injecter tout près de 6,5 millions à son programme triennal d'immobilisations - environ 3,2 millions devrait être dépensé en 2017. La majorité des dépenses prévues pour 2017 (environ 2,75 millions) proviendra du surplus non affecté de la Ville. Seul 100 000 \$ proviendra de la taxation.

Nos projets d'immobilisations pour l'année 2017 comprennent les projets généraux annuels de

pavage (850 000 \$) et de drainage (200 000 \$) qui seront financés en partie, comme par le passé, par une subvention du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*; des améliorations seront apportées aux différents parcs selon les résultats d'une étude et des consultations citoyennes, (1,2 millions échelonné sur 3 ans qui proviendront du surplus de la Ville).

À la suite de la confirmation de la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de Baie-D'Urfé à l'automne 2014, la Ville poursuit son programme de prévention et de remplacement échelonné sur cinq ans pour les 2 800 frênes publics (soit 221 000 \$ pour chacune des cinq années). D'autres projets prévus en 2017 et dont les montants seront **entièrement financés à même le surplus de la Ville** sont :

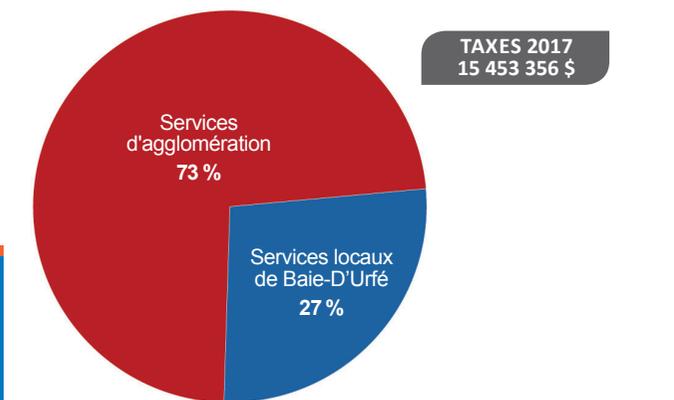
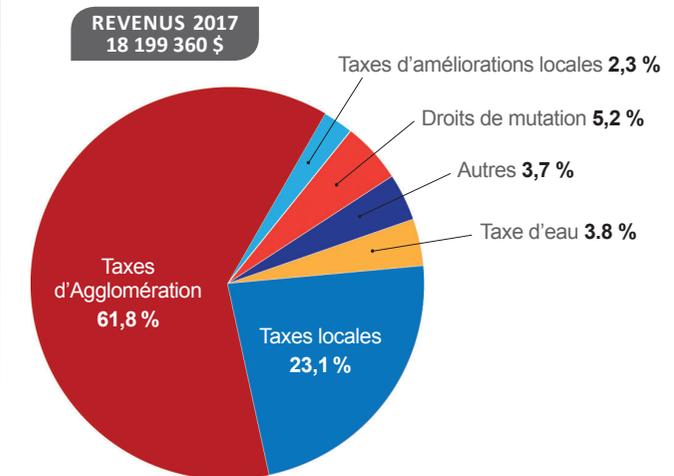
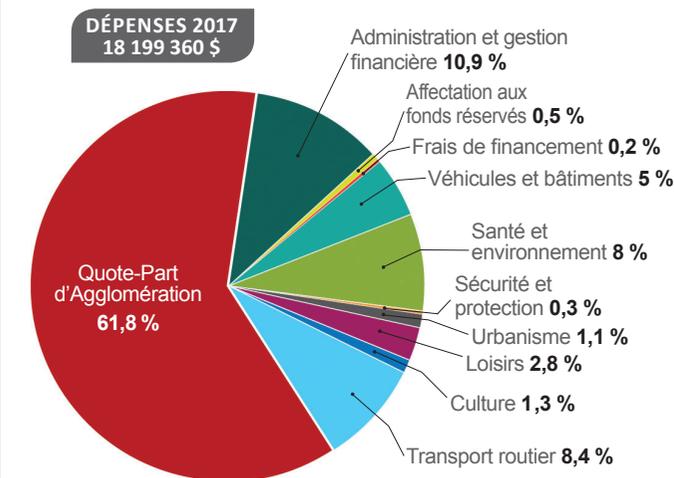
- Un éclairage urbain LED à la grandeur de la Ville (700 000 \$);
- La poursuite d'investissement dans les bermes d'atténuation sonore (1 500 000 \$ sur cinq ans);
- Mise en place d'un programme triennal de stabilisation des berges (155 000 \$);
- Améliorations au sentier Victoria de Lakeview à Morgan (inclus dans le programme de pavage);
- Améliorations au sentier de Cambridge à Somerset et de Somerset à Devon (135 000 \$);
- Pavage de l'espace stationnement, installation de toilettes et d'une clôture au parc *Rhian-Wilkinson* (100 000 \$);
- Le remplacement de toutes les enseignes de rue (47 000 \$);
- Acquisition d'un camion de remplacement à 6 roues (80 000 \$).

La valeur imposable utilisée pour fixer les taxes foncières de cette année provient du nouveau rôle d'évaluation en vigueur pour les années 2017 à 2019. Nous avons ajusté le taux de taxe 2017 afin qu'il reflète les nouvelles évaluations à part entière et non d'étaler l'augmentation sur 3 ans, comme par les années passées. L'évaluation moyenne des maisons unifamiliales a augmenté de 0,8 % par rapport au rôle précédent, tandis que l'évaluation des propriétés non-résidentielles n'a augmenté en moyenne que d'environ 1 %. Le taux de taxation des propriétés résidentielles a été fixé à 0,5845 \$ tandis que celui des propriétés non-résidentielles a été fixé à 2,95 \$. Le taux des immeubles de six logements ou plus est de 0,5845 \$, tandis que celui des terrains vagues est de 1,169 \$. Tous les taux sont établis par 100 \$ d'évaluation foncière.

L'impact sur le compte de taxes 2017 représente une diminution de 1 % pour une maison unifamiliale et de 1,8 % pour les propriétés non-résidentielles comparativement à 2016 (pour les propriétés sujette à une augmentation moyenne de l'évaluation ci-haut mentionné). Après un gel du compte de taxes pour tous les propriétaires depuis 2 ans, nous avons le plaisir de pouvoir réduire les taxes pour toutes les catégories cette année. Pour une maison unifamiliale évaluée à 658 975 \$, le propriétaire recevra un compte de taxes de 3 852 \$ ce qui représente une diminution de 39 \$ excluant la taxe d'eau qui demeure inchangée à un taux fixe de 89 \$ pour les premiers 50 000 gallons. Puisqu'il se peut que l'évaluation de votre résidence ou de votre entreprise soit augmentée d'un montant inférieur ou supérieur à la moyenne de votre catégorie, il pourrait y avoir une augmentation ou une diminution sur votre compte de taxes.

Les graphiques circulaires ci-contre représentent la répartition des revenus, des dépenses et des taxes pour 2017.

*Maria Tutino*



Vous pouvez acquitter votre compte de taxes par voie électronique. Veuillez consulter la note ci-jointe de même que les informations au verso du compte de taxes pour plus de détails. **Veuillez noter que si vous payez en deux versements, vous ne recevrez pas de rappel pour le deuxième versement dont la date d'échéance est le 23 mai.** Ce compte inclut également la charge minimum de la taxe d'eau et les coûts de consommation d'eau excédentaire pour 2016 (le cas échéant). N'hésitez pas à communiquer avec Maria Tutino, mairesse ou Julie MacDowell, trésorière.



# 2017 Mayor's Message Budget and Property Taxes



The 2017 budget for the Town of Baie-D'Urfé was adopted at a special council meeting held December 13, 2016.

The Town's local budget for 2017 is \$6.95 million, a 2.7% decrease compared to 2016. The total budget is \$18.2 million with the inclusion of the Town's contribution to the Agglomeration, compared to \$18.3 million in 2016. Of this amount, 84.9% is raised through general property taxation and 15.1% from other sources. After allowing for other revenues (chiefly water taxes, transfer taxes and local improvement taxes) and the receipt of payments in lieu of taxes, a sum of \$15 453 356 remains to be raised through general property taxation.

The 2017 agglomeration quote-part share for Baie-D'Urfé is \$11 253 430, an increase of 0.46% compared to the Town's 2016 contribution of \$11 201 620. The Town's contribution to the City of Montreal for agglomeration expenses represents 62% of Baie-D'Urfé's 2017 operating budget. Almost 73% of the taxes collected in Baie-D'Urfé pay for these expenditures.

The Town has committed about \$6.5 million to its three-year capital projects program - about \$3.2 million is expected to be spent in 2017. Most of the planned expenditures for 2017 (about \$2.75 million) will come from the Town's accumulated surplus. Only \$100 000 will come from taxation.

Our capital projects for the year 2017 include our general annual paving (\$850 000) and drainage (\$200 000) projects which will be funded in part,

as in the past, by a grant from the *Gas Tax Subsidy Program*; improvements to different parks based on the results of a study and public consultations (\$1.2 million spread over 3 years) will come from surplus.

Since the ash borer's presence was confirmed on the territory of Baie-D'Urfé in the fall of 2014, with this budget, the Town is continuing its five year preventive and replacement program for its 2800 public ash trees (\$221 000 for each year, to be fully funded from taxation). Other projects that are planned for 2017 and whose expenditures will be **fully funded out of the Town's surplus** are:

- New Town-wide LED street lighting (\$700 000);
- Continued investment in sound reduction barriers (\$1 500 000 over 5 years);
- The start of a three year shoreline stabilization program (\$155 000);
- Improvement to the Victoria pathway from Lakeview to Morgan (included in the paving program);
- Improvement to the pathway from Cambridge to Somerset and Somerset to Devon (\$135 000);
- Paving of the parking area and the addition of toilets and fence at the *Rhian-Wilkinson Park* (\$100 000);
- New Town-wide street signs (\$47 000);
- Procurement of a replacement 6 wheel truck (\$80 000).

The valuations used for the purpose of this year's taxation are taken from the new valuation roll in effect from 2017 to 2019. We have adjusted the

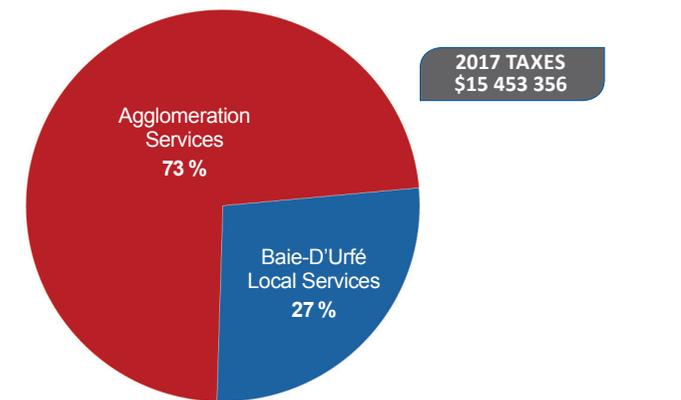
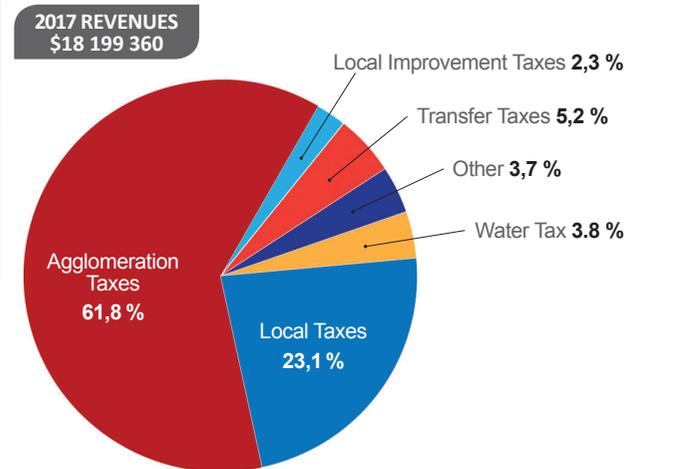
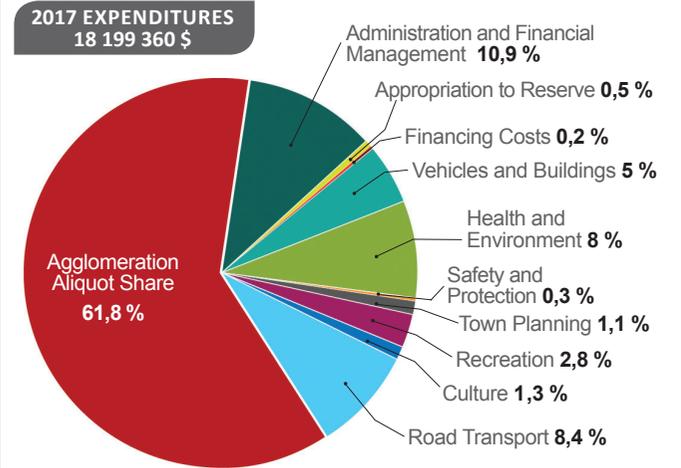
2017 tax rates to reflect the new evaluations in their entirety and not spread the evaluation increase over the three years, as it has been the practice in past years. Single-family valuations increased by an average of 0.8% over the previous roll, while non-residential valuations increased by an average of only 1%. The mill rate for residential properties has been set at \$0.5845 and the rate for non-residential properties at \$2.95. The rate for immovables of six or more dwellings is \$0.5845, and the rate for vacant land is \$1.169. All rates are per \$100 of property valuation.

The effect on the 2017 tax bill is a decrease of 1.0% for single-family homes and a decrease of 1.8% for non-residential properties compared to the 2016 tax bill (for those with an average valuation increase as indicated above). **After freezing taxes for all property owners for the last two years, we are very pleased to be able to reduce taxes for all categories this year.**

The owner of an average single - family home, valued at \$658 975, will receive a municipal tax bill of \$3 852, a \$39 decrease over 2016 exclusive of the water tax which remains unchanged at \$89 for the first 50 000 gallons. Because the valuation of your residence or business may have increased by more or less than the average in your category, there may be an increase or a decrease on your tax bill.

The pie charts to the right show the breakdown of the 2017 revenues, expenditures and taxes.

*Maria Tutino*



Your tax bill can be paid electronically. Please see the insert and the reverse of your tax bill for details on payment options. **Please note that if you are paying by instalments, no reminder will be sent for the second instalment due May 23.** Your tax bill also includes the base water charge and any excess water consumption for 2016 (where applicable). If you have any questions, please feel free to contact Mayor Maria Tutino or Julie MacDowell, Treasurer.